

## POLITIQUES DU DISTRICT SCOLAIRE 3

<b>Objet :</b> <i>Apparence et tenue vestimentaire des élèves</i>	<b>Politique :</b> <i>4 :16</i> <b>Adoptée le:</b> <i>17 déc. 2002</i> <b>En vigueur :</b> <i>sept. 2003</i> <b>Révisée le :</b> <b>Page :</b> <i>1 de 2</i>
---	--

**But :** *La présente politique a pour but d'énoncer les règles du Conseil d'éducation du District scolaire 3 en ce qui a trait à l'apparence et à la tenue vestimentaire des élèves.*

**Énoncé :** *Le Conseil d'éducation du District scolaire 3 croit que la tenue vestimentaire de l'élève reflète ses attitudes et ses valeurs ainsi que celles du système scolaire. Par conséquent, le Conseil a pour politique de faire en sorte que l'apparence des élèves dénote un niveau élevé de valeurs ainsi qu'une attitude qui convient à un établissement d'enseignement respectable tout en laissant aux parents, tutrices ou tuteurs une certaine latitude quant au choix des vêtements de leurs enfants pour leur permettre de les vêtir à un coût raisonnable.*

### **Responsabilité de l'école :**

*La directrice ou le directeur d'école et son personnel sont fortement encouragés d'établir un code vestimentaire pour les élèves.*

### **Consultation du Comité parental d'appui à l'école :**

*Au moment d'établir ou de modifier le code vestimentaire, le CPAÉ doit nécessairement être consulté.*

### **Responsabilité des membres du personnel :**

*Les membres du personnel sont tenus de donner l'exemple et d'avoir une tenue soignée.*

**Responsabilité des parents :**

*Les parents, tuteurs ou tuteurs doivent veiller à ce que leurs enfants aient une tenue propre et soignée.*

**Vêtements à bannir:**

*Les élèves n'ont pas le droit de porter des vêtements arborant des slogans ou des images de mauvais goût, c'est-à-dire incitant à la cigarette, à l'alcool, à la drogue, à la violence, au sexe, aux blasphèmes ou à toute autre valeur non souhaitable.*

*Les élèves n'ont pas le droit de porter des hauts inappropriés tels que chandail de type « camisole-débardeur » et hauts découvrant entièrement la taille.*

***Denise Laplante***

---

*Secrétaire du Conseil d'éducation*

***Gilles Couturier***

---

*Président du Conseil d'éducation*